



Mairie de BARRAUX

## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JUIN 2017

### Compte Rendu

L'an deux mille dix-sept, le vendredi trente juin, à dix-neuf heures, les conseillers municipaux se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Ordre du jour de la convocation :

- ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS
- Modification du tableau des effectifs
- Convention pour intervenant E.P.S.
- Convention pour l'école de musique de Pontcharra
- Délibération modificative pour le reversement d'indus de taxes d'urbanisme
- Achat de parcelles
- Demande de subvention à l'Etat et au Département de l'Isere pour les travaux concernant les remparts du Fort Barraux
- Tarifs séjour été espace jeunes
- Indemnités directrice séjour Espace jeunes
- Bail commercial épicerie
- Subvention Gresiblues
- Vote du tarif topoguide
- Vente d'appartements
- Lancement de la consultation pour le choix de la Maîtrise d'œuvre du projet Cœur de Village

#### **Présents :**

ENGRAND Christophe, ROSSI Walter, BOSSY Magali, BAUD Alain, GRANIER Catherine, MARTIN-DHERMONT Michèle, MARTIN Bernard, REMY Noel, LAVERRIERE Frederic, BERGAME Valérie, CECON Jacky, MERAS Sandrine, BLANCHOD Jean Pierre, BONNET Pierre, HEYMES Thomas

#### **Excusés :**

ROJON Elodie, absente et ayant donné pouvoir à Christophe ENGRAND, BEATINI Ingrid, absente et ayant donné pouvoir à Walter ROSSI, DRILLAT Jacqueline, absente et ayant donné pouvoir à Magali BOSSY, Patrick JEAMBAR.

Michèle MARTIN DHERMONT

est désigné(e) secrétaire de séance

#### **I - Validation du procès-verbal du conseil du 5 avril 2017**

Christophe ENGRAND ouvre la séance du conseil municipal à 19 h 00 puis propose que le procès-verbal du conseil municipal du 5 avril 2017 soit approuvé.

Le Procès Verbal est adopté à l'unanimité



# ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Une liste, « Les Barrolins » est candidate.

**Le Procès Verbal de l'élection est archivé en Mairie et transmis en Préfecture.**

**Résultats :**

**17 votes pour la liste « Les Barrolins »**

**1 vote blanc**

**18 votants**

**La liste « Les Barrolins » est ainsi élue dans son intégralité.**

Délégués				
Ordre	Civilité	NOM (Majuscules)	Prénoms (1e lettre en majuscule)	Date de Naissance
1	MME	BOSSY	Magali	05/08/1968
2	M	BAUD	Alain	31/03/1947
3	MME	GRANIER	Catherine	14/12/1964
4	M	ROSSI	Walter	11/12/1957
5	MME	BERGAMO	Valérie	17/07/1963
Suppléants				
Ordre	Civilité	NOM (Majuscules)	Prénoms (1e lettre en majuscule)	Date de Naissance
1	M	REMY	Noel	21/05/1956
2	MME	MARTIN DHERMONT	Michèle	07/10/1951
3	M.	CECON	Jacky	18/06/1971

## 32-2017 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Christophe ENGRAND

Dans le cadre des avancements de grade des agents, et d'une demande de réduction de temps de travail,

Une modification du tableau des effectifs est nécessaire :

Création du poste de Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Suppression du poste de Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Création du poste de Agent de maîtrise principal

Suppression du poste de Agent de maîtrise

Création du poste de Adjoint du patrimoine territorial principal de 1ère classe

Suppression du poste de Adjoint du patrimoine territorial principal de 2ème classe

Création de 2 postes Agent spécialisé principal écoles mat 1ère cl

Suppression de 2 postes Agent spécialisé principal écoles mat 2ème cl

Création d'un poste d'Adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à 80%

Suppression d'un poste d'Adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à 90%

**le conseil municipal près en avoir délibéré**

**-Décide de MODIFIER le tableau des effectifs comme proposé ci-dessus.**

**Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés**



### 33-2017 Convention pour intervenant EPS

Rapporteur : Valérie BERGAME

Après avoir entendu l'exposé de Mme Valérie BERGAME, déléguée à l'enfance jeunesse,

Présentant les interventions Sport prévues au sein de l'école élémentaire au cours de l'année scolaire 2017-2018 un volume horaire annuel de .....126.....heures.

Soit 1 fois par semaine, pour un coût total de 3 150 euros nets (idem 2016/2017)

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur Alain DAUTREPPE, pour les interventions Sport prévues au sein de l'école élémentaire au cours de l'année scolaire 2016-2017, pour un volume horaire annuel de .....126.....heures.**

**Soit 1 fois par semaine, pour un coût total de 3 150 euros nets**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**VALIDE l'intervention de M. DAUTREPPE 126 heures / an**

**Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés**

### 34-2017 Convention pour l'école de musique de Pontcharra

Rapporteur : Christophe ENGRAND

M. ENGRAND propose de renouveler à l'identique depuis plusieurs années l'aide apportée par la commune aux enfants barrolins désireux de bénéficier de l'école de musique de Pontcharra.

	Eveil	1er cycle		2eme cycle		3ème cycle	
		FM	Instrument	FM	Instrument	FM	Instrument
Extérieurs	200 €	505 €	505 €	605€	605 €	605€	805 €
Total tarifs extérieurs		Total FM + instrument 1010 €		Total FM + instrument 1210 €		Total FM + instrument 1410 €	
Participation BARRAUX		150	200	150	200	150	200
Total tarif « barrolin »		Total FM + instrument 660 €		Total FM + instrument 860 €		Total FM + instrument 1060 €	

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après délibération**

**VALIDE la participation présentée ci dessus**

**Vote pour : 11**

**Votre contre :**

**Abstentions : 7**

### 35-2017 Délibération modificative pour le reversement d'indus de taxes d'urbanisme

Vu le courrier de la DGFIP demandant un reversement d'indus de taxes d'urbanisme d'un montant de 68€.

Ce montant doit être mandaté au compte 10223 pour lequel des crédits budgétaires n'avaient pas été prévus.



Par conséquent,  
La DM suivante est proposée :  
10223/10 : +68€  
21318/21 : -68€

**Sur proposition du Maire,  
le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**VALIDE la délibération modificative présentée ci-dessus.**

**Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés**

### **36-2017 Achat de parcelles**

Rapporteur : M. Le Maire

Certains achats de parcelles sont nécessaires, pour la mise en place de sentiers de randonnée et du piège à matériaux :

Achat de la parcelle F148 à M. Mme ROSELLO, montant : 5980€

Achat parcelles F155, F156 et F157 à Mme MALICHEQ pour un montant de 7 691€.

Achat parcelle OA2 Mme OGIER pour un montant de 1 975€

**Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette opération.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après délibération**

**VALIDE l'achat des parcelles**

**Achat de la parcelle F148 à M. Mme ROSELLO, montant : 5980€**

**Achat parcelles F155, F156 et F157 à Mme MALICHEQ pour un montant de 7 691€.**

**Achat parcelle OA2 Mme OGIER pour un montant de 1 975€**

**Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés**

### **37-2017 Demande de subvention à l'Etat et au Département de l'Isere pour les travaux concernant les remparts du Fort Barraux**

**Rapporteur : Walter ROSSI**

M. ROSSI présente l'avant projet des travaux envisagés. Le diagnostic a été envoyé à la DRAC pour avis. Il est nécessaire de remonter le rempart effondré et de mettre en place des mesures de prévention pour éviter l'effondrement d'autres parties.

Montant des travaux, hors MOE : 160 000€HT

**Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal:**

**DEMANDE LA SUBVENTION MAXIMALE AU DEPARTEMENT ET A L'ETAT**

**Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés**



6-11 ans	< 350	351 à 460	461 à 610	611 à 760	761 à 880	881 à 1170	1171 à 1440	> 1441	COUT
Participation Mairie	70%	65%	60%	55%	50%	45%	40%	35%	
<b>Séjour grottes de Seythenex</b>	<b>18€</b>	<b>20€</b>	<b>23€</b>	<b>26€</b>	<b>29€</b>	<b>32€</b>	<b>35€</b>	<b>38€</b>	<b>58,47€</b>
<b>Séjour nature et pêche</b>	<b>22€</b>	<b>26€</b>	<b>30€</b>	<b>33€</b>	<b>37€</b>	<b>41€</b>	<b>45€</b>	<b>48€</b>	<b>74,22€</b>
<b>JOURNEE</b>	6,00 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €	13,00 €	
<b>DEMI-JOURNEE</b>	3,40 €	3,80 €	4,20 €	4,60 €	5,00 €	5,40 €	5,80 €	6,20 €	

6-11 ans EXTERIEURS	< 350	351 à 460	461 à 610	611 à 760	761 à 880	881 à 1170	1171 à 1440	> 1441	COUT
Participation Mairie	35%	30%	27%	25%	20%	15%	10%	5%	
<b>Séjour grottes de Seythenex</b>	<b>38€</b>	<b>41€</b>	<b>43€</b>	<b>44€</b>	<b>47€</b>	<b>50€</b>	<b>53€</b>	<b>56€</b>	<b>58,47€</b>
<b>Séjour nature et pêche</b>	<b>48€</b>	<b>52€</b>	<b>54€</b>	<b>56 €</b>	<b>59€</b>	<b>6€</b>	<b>67€</b>	<b>70€</b>	<b>74,22€</b>
<b>JOURNEE</b>	13,00 €	14,00 €	14,60 €	15,00 €	16,00 €	17,00 €	18,00 €	19,00 €	
<b>DEMI-JOURNEE</b>	6,20 €	6,60 €	6,84 €	7,00 €	7,40 €	7,80 €	8,20 €	8,60 €	

## ADOS

ados	< 350	351 à 460	461 à 610	611 à 760	761 à 880	881 à 1170	1171 à 1440	> 1441	COUT
Participation Mairie	70%	65%	60%	55%	50%	45%	40%	35%	
<b>Séjour Vitam</b>	<b>22€</b>	<b>26€</b>	<b>29€</b>	<b>33€</b>	<b>37€</b>	<b>40€</b>	<b>44€</b>	<b>48€</b>	<b>73.57</b>
<b>Séjour Bourget du lac</b>	<b>32€</b>	<b>37€</b>	<b>42€</b>	<b>47€</b>	<b>53€</b>	<b>58€</b>	<b>63€</b>	<b>69€</b>	<b>105.54</b>
<b>ACTIVITES SUR PLACE</b>	2,10 €	2,45 €	2,80 €	3,15 €	3,50 €	3,85 €	4,20 €	4,55 €	
<b>SORTIES</b>	6,60 €	7,70 €	8,80 €	9,90 €	11,00 €	12,10 €	13,20 €	14,30 €	



Ados EXTERIEURS	< 350	351 à 460	461 à 610	611 à 760	761 à 880	881 à 1170	1171 à 1440	> 1441	COUT
Participation Mairie	35%	30%	27%	25%	20%	15%	10%	5%	
Séjour Vitam	48€	51€	54€	55€	59€	63€	66€	70€	73.57
Séjour Bourget du lac	69€	74€	77€	79€	84€	90€	95€	100€	105.54
ACTIVITES SUR PLACE	4,55 €	4,90 €	5,11 €	5,25 €	5,60 €	5,95 €	6,30 €	6,65 €	
SORTIES	14,30 €	15,40 €	16,06 €	16,50 €	17,60 €	18,70 €	19,80 €	20,90 €	

**Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :**

**VALIDE les tarifs ci-dessus**

**Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés**

### 39-2017 Indemnités directrice séjour Espace jeunes

Rapporteur : Magali BOSSY

Pour les séjours, un BAFD supplémentaire est nécessaire (1 sur place et 1 en séjour), les indemnités sont plus importantes car plus de responsabilités.

Un BAFA en emploi animateur est rémunéré 5 fois le SMIC horaire/jour.

Proposition d'indemnités : 2 fois ce qui est alloué à un BAFA (soit 97.60<sup>€</sup>/jour)

**Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :**

**L'indemnité de directrice occasionnelle est de 10 fois le SMIC horaire / jour.**

**Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés**

### 40-2017 Bail commercial épicerie

Rapporteur : Alain BAUD

Concernant l'épicerie, la Mairie sous loue un local qu'elle loue à la SCI VAUBAN (5350€/an).

Il est proposé un Bail dérogatoire :

Durée 1 an reconductible tacitement 2 fois

Loyer : 100€ mensuels indexé sur ILC

La commune de barraux prend à sa charge la consommation d'eau. Les autres charges sont dues par le bailleur.

**Le Conseil Municipal délibère et :**

**VALIDE le bail dérogatoire et ses conditions sus énoncées**

**AUTORISE M. Le MAIRE à signer les documents nécessaires.**

**Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés**

### 41-2017 Gresiblues

Rapporteur : Alain BAUD

M. BAUD explique que le 5 juillet 2017 GRESIBLUES aura lieu à Fort BARRAUX.

Pour ce faire, GRESIBLUES a besoin de matériel et de l'aide du personnel technique communal.

Une subvention exceptionnelle de la commune doit également leur être versée.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :**

**- attribue une subvention exceptionnelle de 1 500€ au Festival GRESIBLUES**

**Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés**



#### **42-2017 Vote du tarif topoguide**

Rapporteur : Alain BAUD

Il est proposé au conseil de vendre les topoguides au prix de 2 €, en Mairie.  
Ce topoguide propose des sentiers de randonnée pédestre sur la commune de Barraux, en recensant les itinéraires balisés avec leur niveau de difficulté.

**Le Conseil Municipal délibère et :  
VALIDE le prix de vente de 2€ pour les topoguides de Barraux  
Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés**

#### **43-2017 Vente appartements « centre de village »**

Rapporteur : Christophe ENGRAND

Afin d'assurer la vente de 4 lots, (1 T1, 1 T2, 1 T3, 1T4) Monsieur Le Maire a pris contact avec la société Jacob Immobilier à Pontcharra.  
L'agence aurait un mandat sans exclusivité.

**Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE la vente de 4 lots, confiée sans exclusivité à JACOB IMMOBILIER  
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires pour ces transactions  
et à en fixer les conditions financières dans l'intérêt de la commune**

**Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés**

#### **44-2017 Lancement consultation MOE pour le projet cœur de village**

Rapporteur : Christophe ENGRAND

L'objectif est de lancer la consultation mardi 4 juillet pour une publication mercredi 5 juillet de l'appel à candidatures pour le choix de la maîtrise d'œuvre par voie de concours pour le projet centre village.  
Le projet, tel que défini dans le programme détaillé réalisé par M. MARIELLE, AMO programmiste, aboutit aux enveloppes financières suivantes :

Total opération (travaux, aménagement espace public, signalétique, mobilier, équipement)

**Montant travaux HT : 3 742 000 €HT**

Montant investissements (toutes dépenses confondues): 5 613 000 € (y compris TVA, études et maîtrise d'œuvre).

M. MARIELLE préconise comme indemnité à verser aux équipes ayant présenté une équipe :

Montant alloué à l'indemnité de concours : 20 000 €HT

**Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE le programme technique détaillé du projet centre village  
AUTORISE le lancement de la consultation de Maîtrise d'œuvre par voie de concours  
FIXE l'enveloppe prévisionnelle de travaux à 3 742 000€HT  
FIXE l'indemnité de concours à 20 000€HT**

**Vote pour : 17**

**Votre contre : 0**

**Abstentions : 1 (Catherine GRANIER qui regrette de ne pas avoir la version finale du programme technique détaillé, suite au retard pris par l'AMO)**



### **Questions diverses**

Mme BOSSY présente la demande de jeunes de Barraux partant au Pérou et demandant une subvention de la Mairie pour la création d'un local bibliothèque et d'un local infirmerie.

La demande sera portée à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

M. BONNET demande l'état d'avancement de la procédure à l'encontre de M. MORENO. Mme GRANIER répond que le procès verbal dressé concernant la yourte a été envoyé au procureur.

M. BONNET demande également où en est le dossier concernant le centre équestre. Mme GRANIER informe que le PC a été accordé, ayant reçu un avis favorable de l'ABF.

M. BONNET demande également des informations concernant une construction illégale au Chatelard.

M. Le Maire répond qu'elle a été démolie.

M. CECON demande des précisions sur les TAP à la commune de Barraux compte tenu des actualités réglementaires. Mme BERGAME et M. Le Maire répondent que les TAP sont maintenus à la rentrée 2017/2018, afin d'avoir le temps de faire les réunions de concertation équipe pédagogique/parents d'élèves/Mairie et de recueillir l'avis de la DASEN (obligatoire) pour un éventuel passage à 4 jours à la rentrée 2018/2019. Toutes les familles ont été informées par courrier.

**La séance est levée à 21H47**

